

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

Recommandation du CS de l'InSHS suite aux propositions du CNRS dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Après lecture des propositions émises le 22 juillet 2019 par le CNRS dans le cadre de la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le CS de l'InSHS souhaite se désolidariser de certaines propositions qui ne correspondent pas aux analyses et propositions des unités de SHS que le CS a analysées, ni à ce que la communauté scientifique a majoritairement exprimé lors de la séance plénière du CoNRS en date du 4 juillet 2019.

Le CS de l'InSHS exprime en particulier un avis défavorable aux propositions de

- 1) créer un conseil stratégique de la recherche et de l'innovation placé directement auprès du Président ou du Premier Ministre et constitué d'un nombre limité de personnes dont quatre PDG de grands groupes industriels,
- 2) placer chaque priorité scientifique nationale sous la coordination d'un seul organisme de recherche,
- 3) répondre à la décroissance dramatique du nombre de postes de personnels permanents au CNRS par la diversification des formes de contractualisation (recrutement en CDI, libéralisation des contrats de chantier) qui ne font qu'augmenter la précarité et diminuer l'attractivité de l'emploi au CNRS.

En outre, en demandant la suppression de la procédure de qualification des maîtres de conférences, le texte du CNRS contribue à remettre en cause le rôle du CNU, qui est le garant du statut national des enseignants-chercheurs.

De telles propositions font oublier ce qui est ressorti massivement de la consultation des équipes de recherche : la nécessité de recruter de très nombreux chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens sur des emplois pérennes, d'augmenter massivement le soutien de base de la recherche publique et d'améliorer les conditions de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour promouvoir une recherche de qualité au service de toutes et tous.

Adoptée à l'unanimité des présents le 30 septembre 2019

Nathalie Vienne-Guerrin
Présidente du CSI InSHS



Destinataires :

- M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, Présidente du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- M. André Le Bivic, Directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB)
- M. Jacques Maddaluno, Directeur de l'Institut de chimie (INC)
- Mme Stéphanie Thiébault, Directrice de l'Institut écologie et environnement (INEE)
- M. François-Joseph Ruggiu, Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- M. Ali Charara, Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)
- M. Jean-Yves Marzin, Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
- M. Pascal Auscher, Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
- Mme Astrid Lambrecht, Directrice de l'Institut de physique (INP)
- M. Reynald Pain, Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)
- M. Nicolas Arnaud, Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)